



Programme prévisionnel

8h00 – 9h00	Enregistrement et Accueil	
9h00 – 10h00	Cérémonie d'ouverture officielle	
10h00-10h20 Keynote	M. Thierry BRETON, PDG Atos Group	
10h20 – 11h15	<p>La souveraineté numérique de l'Afrique face à la puissance des GAFAM – Impact sur l'innovation</p> <p>Enjeux Ils sont trop puissants, trop influents, trop riches et ne paient pas assez d'impôts. Pourtant ils continuent à croître et à prospérer. Il s'agit des GAFAM (Google Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) dont la capitalisation boursière dépassait les 2 000 milliards d'euros. Leur valorisation équivaut au PIB cumulé des 55 pays du continent estimé à 2,24 trillions de dollars US selon la Banque Mondiale (1 trillion équivaut à 1000 milliards). De plus, sur chaque segment du marché numérique, un seul acteur parmi ces acteurs concentre une large majorité d'utilisateurs et instaure une position dominante. Facebook domine les réseaux sociaux, Google la recherche Internet, Amazon le e-commerce, etc. Si bien que certains évoquent même le cyber colonialisme. Face à cette nouvelle forme de domination, comment le continent doit-il faire face à cette nouvelle donne géostratégique.</p> <p>Questions Quelle fiscalité adoptée par l'Afrique face à ces géants ? Le numérique, un instrument au service de l'élargissement de l'assiette fiscale ? - Une fiscalité de la donnée est-elle envisageable ? - Les Etats africains doivent-ils d'ores et déjà s'interroger sur ces défis fiscaux ? - A quelle échelle agir ? Comment agir ? Définition d'un établissement stable numérique, retenues à la source, taxes sur le chiffre d'affaires, régimes spéciaux... ?</p> <div data-bbox="1416 948 2435 1268" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Modérateur : M. Adamou Moussa SALEY, DG de l'ESMT</p> <p>Intervenants : M. Ibrahima N. DIAGNE, Administrateur Délégué Gained2000 Mme Saloua KARKRI-BELKEZIZ, Présidente Afrique de GFI Informatique M. Patrick MBENGUE, Président GOTIC Côte d'Ivoire M. Cheikh BAKHOUM, Directeur de l'ADIE, Sénégal M. Hamed Salif CAMARA, Directeur Général de l'AGETIC - Mali</p> </div>	
11h15-11h45	Pause-café	

Panel 1

Keynote
11h45-12h00

Les fonctions support comme levier de la performance de l'entreprise Par Pape Amadou NGOM, PDG S&H

12h00-13h00

La réglementation en matière de données personnelles et l'Etat (pouvoirs de police et ordre public) [Panorama de la réglementation en matière de protection des données dans le monde]

Panel 2

Enjeux

- Notion de « propriété » des données personnelles et l'appréhension du paradigme de départ : les données personnelles sont le prolongement des individus qui les produisent. Pourtant, un semblant de « propriété » sur les données personnelles peut se manifester à travers le principe de portabilité des données, qui traduit une appartenance des données personnelles à la personne qui les produit.
- La mise en œuvre d'une réglementation inter-Afrique pourrait permettre de créer une union et une cohérence en termes de protection des données personnelles sur le territoire africain.
- La protection des citoyens face à l'exploitation de leurs données personnelles : vecteur de confiance permettant l'épanouissement numérique des Etats et le développement du commerce numérique

Questions

- Quels sont les moyens d'action de l'Etat vis-à-vis des citoyens ?
- Jusqu'où l'Etat peut-il aller dans l'usage de son pouvoir de police pour protéger les données personnelles des citoyens ? pour utiliser les données personnelles des citoyens ?
- Les traitements de données personnelles peuvent-ils être un instrument de maintien de l'ordre public ?
- Quels problèmes l'ingérence de l'Etat peut-elle engendrer pour les citoyens ?
- Panorama mondial : quelles différences vis-à-vis des données personnelles entre l'UE et la Chine, les USA ?
- Peut-on réellement parler de propriété des données personnelles ? Quelles sont les limites de cette propriété ?
- Peut-on envisager la création d'une plateforme de partage inter-Afrique de dispositions législatives ou réglementaires, ou de « bonnes pratiques » adoptées en matière de protection des données personnelles ?

Modérateur : Maitre Patrick AMOUZOU, Avocat Associé
Hoche Avocats

Intervenants :

M. Omar SEGHROUCHNI, Président de la CNDP Maroc
M. Bilé DIEMELEOU, Directeur Général de l'ARTCI – Côte d'Ivoire
Mme. Sophie NERBONNE, Directrice chargée de la co-régulation économique
M. Jean Pascal MVONDO, Francophone Africa Government advisory & corporate Lead, Better Than Cash Alliance - United Nations Capital Development Fund
Représentant CDP Sénégal

Cible : Régulateurs, décideurs publics, universitaires, avocats, lobbyistes

13h-14h

Déjeuner

2

14h-15h30

Panel 3

Administration et numérique – mettre le numérique au profit d'une administration plus efficace

Mise en avant des initiatives déjà déployées en Afrique.

Enjeux

- Dématérialisation permettant un rapport plus fluide entre les citoyens et l'administration
- Faciliter les démarches
- Sensibiliser les citoyens à l'administration en ligne
- Développer le vote en ligne
- Renforcer l'implication des citoyens

Questions

- Quels sont les obstacles structurels au développement de l'e-Administration et comment les contourner ?
- Comment mettre le numérique au service de la démocratie ?
- Comment améliorer les services publics grâce au numérique ?
- Comment exploiter pleinement les données publiques, dans le secteur public comme privé ?

Modérateur : Ousmane THIONGANE, Conseiller Spécial et Coordonnateur Unité Digitale de la Présidence

Intervenants

M. Kevin Tammearu, Cybernetica AS – Estonie (retour d'expériences)
M. Mohamadou MBENGUE, Partner, CEO - Grant Thornton Technologies - Sénégal
Dr. Seydina Moussa NDIAYE, Directeur Coopération UVS
M. Euloge KIPEYA SORO, DG Ansut Côte d'Ivoire
M. Emmanuel LEMPERT, Directeur des affaires gouvernementales –SAP

Cible : Administration, décideurs publics, entreprises

15h30-16h00

Pause-café

3

16h00-17h00

Souveraineté et villes, et énergies durables

Enjeux

L'infrastructure de base dans les villes intelligentes intègre le partage et la maîtrise des données. L'implantation des Datacenters soulèvent aussi la question de l'intégrité des données. Quid des parcs technologiques ?

Panel 4

Questions

- Comment protéger les données des citoyens, par nature sensibles ? Quelles politiques et quels mécanismes de protection adoptée ?
- Comment bâtir des espaces de confiance numérique ? L'Etat doit-il créer des tiers de confiance (évaluation et validation d'applications et objets connectés...) ?
- Comment assurer l'interopérabilité des systèmes informatiques, essentielle ?

Modérateur : M. Tony D'Almeida, Directeur des TI, de la Sécurité et de l'Organisation BOAD

Intervenants

M. Bassirou BA, Directeur Parc Technologique National

M. Abdoulaye MBAYE, PDG Neurotech

M. Oliver LABBE, Co-fondateur de Cap DC

M. Moussa DIEYE, SG Sénélec

M. Pierre Michel ATTALI, Directeur du Pôle Territoires Numériques Idate

Représentant Sonatel Business Service

Représentant Pôle Urbain de Diamniadio

Cible : Parcs Technologiques, télécoms, développeurs, régulateurs

4

